

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 1

Artikel: Le logement du futur : présentation des projets retenus

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.11.2025


ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1er rang - 1er prix
 « LES HEURES CLAIRES »

Massimo Riccio, arch. EPFL, L'sanne
 Assistants:
 Antonio Klein, arch. EPFL-SIA
 Lorenzo Bonaudi, arch. EPFL

Le projet se caractérise par une disposition en bandes orientées est-ouest et crée des rues piétonnes et des espaces privatifs de jardins qui peuvent se prolonger au nord dans le tissu existant. L'ensemble des stationnements, sur lequel viennent se brancher des rues piétonnes, est aménagé et concentré au sud de la parcelle. Le terrain est profilé de manière légère et

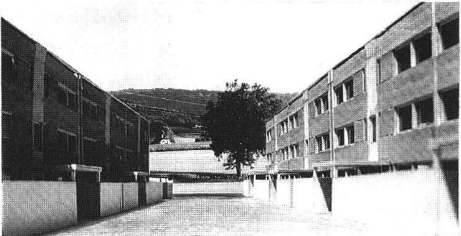
surélève subtilement les immeubles. Le dispositif permet une réalisation par étapes. La rue devient l'espace public et collectif. Les entrées sont soulignées par des courettes structurant l'espace. L'auteur propose une typologie intéressante avec une tranche étroite accolée à l'escalier où se trouvent les équipements communs et collectifs, ainsi




Historical view of the site - 1910 (EPFL Archives)

LES HEURES CLAIRES

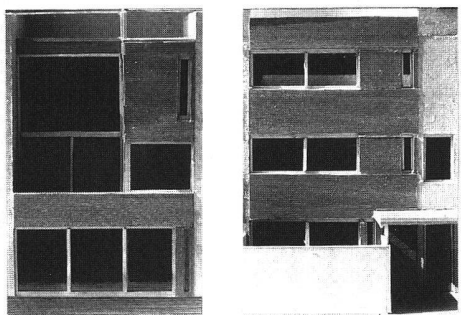
EN VIS A VIS DE LA VIEILLE-VILLE QUI DOMINE DE SA HAUTEUR, LES LOGEMENTS BAS EN BANDES BORDENT LA CAMPAGNE ET FORMENT DES ESPACES DE COURS OUVERTS AU SUD SUR LA COLLINE DE LA FERME BEUCHILLE ET ORIENTES AU NORD EN ESPLANADES VERS LA VILLE.
 LA COUR : UN ESPACE DE REFERENCE DE TOUS LES LOGEMENTS (PLACE EN LONGUEUR) COMME LES MODELES DE REFERENCE EXISTANTS : FERME, PLACE DU VILLAGE, LOGEMENTS OUVRIERS, COUR DU CHATEAU.
 LA COUR PRIVILEGIE L'OUVERTURE SUR LA CAMPAGNE AU SUD TOUT EN INTEGRANT LES ESPACES DES LOGEMENTS VOISINS EXISTANTS.
 EN CORRESPONDANCE DE LA COUR UN ESPACE DE VIS A VIS PRIVATIF : LE JARDIN.
 LES PARKINGS FORMENT UNE ENTITE AVEC L'UNIQUE ROUTE DE DESSERTE. IL N'Y A PLUS DE GASPILLAGE DES ESPACES EXTERIEURS. MITOYENNETE ET REPETITION DE MODULES SUR TRAME UNIQUE ET ECONOMIQUE AVEC SCHEMA EN ETAPES.
 DEVELOPPEMENT D'UN TRAVERSANT ETROIT SUR LA PROFONDEUR POUR DONNER LE SOL A LA MOITIE DES LOGEMENTS, L'AUTRE MOITIE BENEFICIANT D'UN TOIT-JARDIN.
 ACCES PONCTUEL A QUATRE LOGEMENTS : ECONOMIE DES DISPOSITIFS DE DISTRIBUTION PAR UN ESCALIER D'UNE SEULE VOLLEE POUR LES APPARTEMENTS D'ETAGE.
 LES LOGEMENTS DU REZ SONT ACCESSIBLES DE PLAIN-PIED ET HANDICAPABLES.
 PROLONGEMENTS DE L'ESPACE DE CHAQUE LOGEMENT DU REZ VERS SON EXTERIEUR : LA COURETTE AINSI QUE LA TERRASSE DOMINANT LE JARDIN QUI SUIV LA PENTE NATURELLE.
 L'ORIENTATION EST-OUEST DES LOGEMENTS ET LA DISTANCE ENTRE BATIMENTS PERMET DE SUIVRE LE SOLEIL DU LEVANT AU COUCHANT. TOUTES LES PIECES BENEFICIENT D'UN ECLAIRAGE NATUREL.
 LES MATERIAUX BETON ET BOIS LOCAL (EPICEA) SONT CHOISIS POUR LEUR FACILITE DE MISE EN OEUVRE ET L'ECONOMIE DE MOYENS QU'ILS ENTRAINENT DE PAR LA SIMPLICITE DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS EMPLOYES.



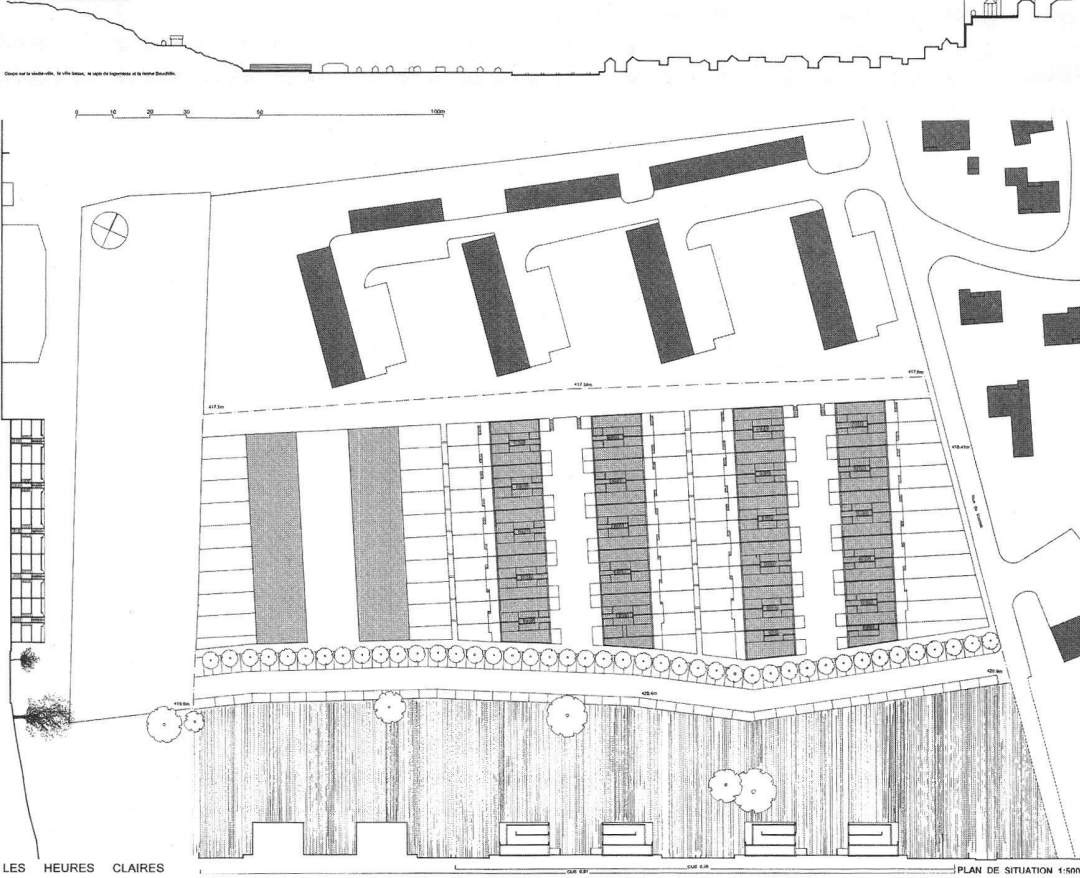
View of the building facade



Architectural elevation of a building facade



Architectural elevation of a building facade

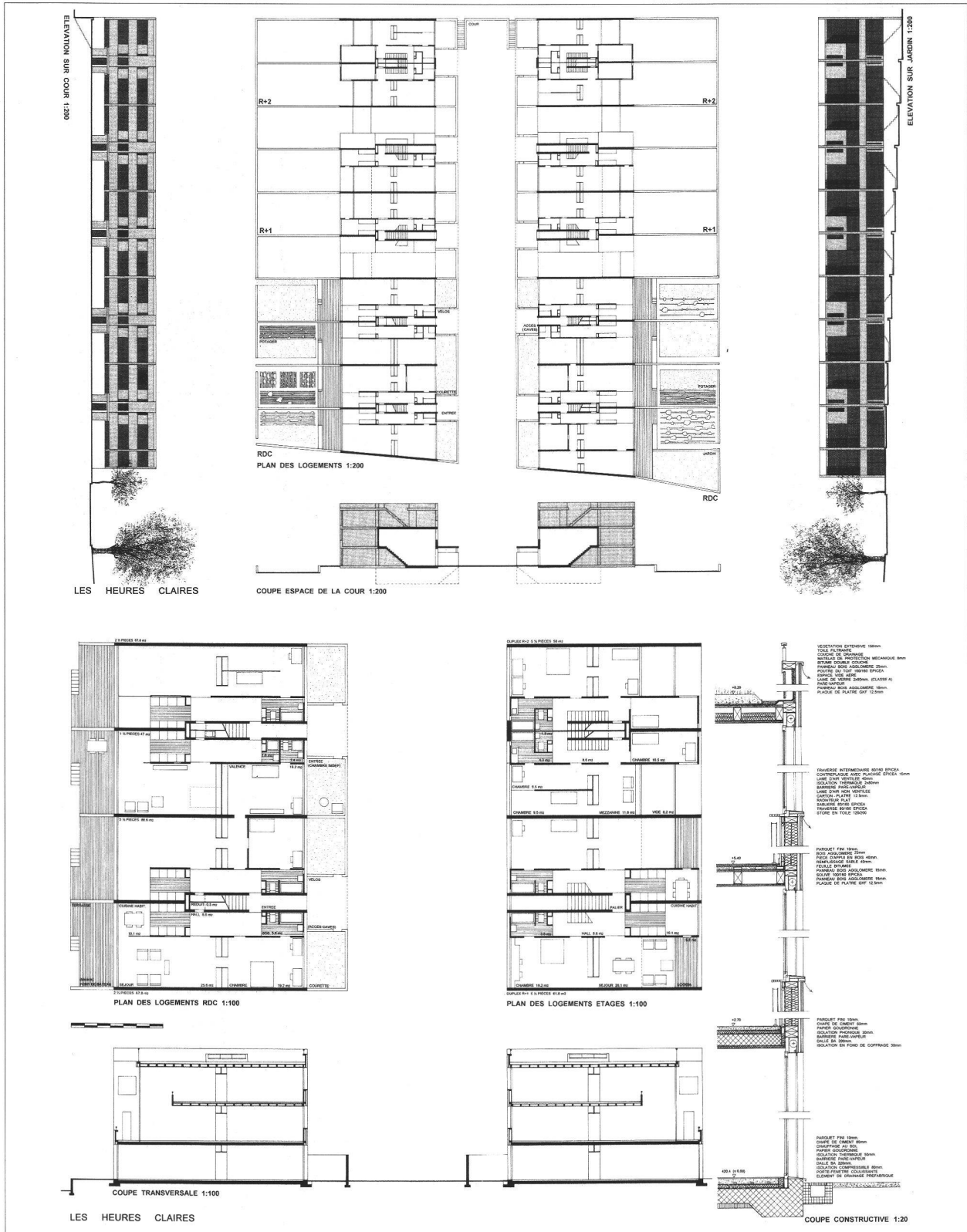


PLAN DE SITUATION 1:500

qu'une tranche plus large servant à l'aménagement des chambres et séjours. Chaque escalier distribue quatre appartements. Au rez-de-chaussée se trouvent des appartements simplex et, aux étages supérieurs, des appartements duplex avec accès à la toiture, offrant ainsi à chacun un espace privé extérieur. Le jury regrette l'effet de miroir systé-

matique des appartements, de part et d'autre de la rue, qui abouti à une orientation de qualité inégale des appartements à l'est et à l'ouest. L'auteur n'a pas exploité la totalité de la souplesse d'utilisation du principe des appartements traversants et de leur situation spécifique, par rapport à la rue et aux jardins. Le type de construction et le choix des

matériaux proposés sont rationnels et simples. Malgré ses toitures vertes accessibles, le projet reste économiquement favorable.



2e rang - 2e prix
 « FRANGE DE VILLE »

Architrave, Delémont
 Henri Robert-Charrue, arch.FAS/SIA
 Gérard Wüthrich
 Aurèle Calpe, arch. ETS
 Collaborateur:
 VincentRobert

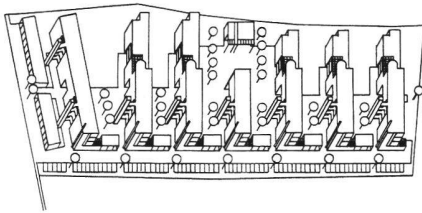
Ce projet s'articule sur sept unités d'habitation, dont les logements traversants sont orientés dans l'axe est-ouest. L'accès automobile s'effectue par le nord de la parcelle; il est bordé des places de stationnement nécessaires.

Un deuxième accès principalement piétonnier permet d'atteindre une place centrale et les espaces menant

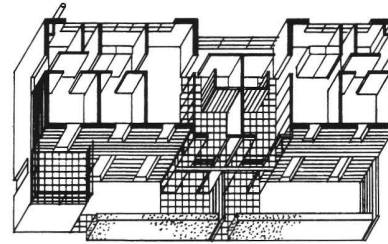
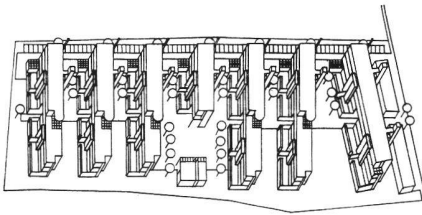
aux cages d'escaliers. Ces espaces constituant des aires de jeux et de rencontre offrent une bonne qualité de vie aux habitants du quartier. Vers le sud le projet s'ouvre vers des espaces de verdure.

Dans les bâtiments de quatre niveaux, on accède aux logements par une cage d'escalier munie d'un ascenseur. L'entrée, par une loggia à utilisation

Concours « Le Logement du Futur » Delémont *FRANGE DE VILLE*



La rencontre du bâti et de la campagne...



La Cité

7 unités d'habitation composées des différents modules de logements, traversées par le cheminement piétonnier principal, offrent à tous les locataires la même qualité de vie. Sur la place centrale, lieu de rencontre principal est située la maison commune, espace polyvalent mis à disposition des habitants de la cité.

Les Modules

89 modules offrent un choix de logements allant de 51.4 m² net à 128.8 m² net (logement double, système « Stöckli »). Chaque module dispose d'un équipement standard comprenant cuisine, WC séparé, salle de bain avec emplacement pour la machine à laver le linge.

Les Loggias

Chaque module est jouxté d'une loggia non chauffée, espace polyvalent par excellence : Sas d'entrée, réduit, étendage de linge, espace de jeu, bricolage, séjour d'été, jardin d'hiver, etc... Les modules situés en rez-de-chaussée jouissent en plus d'un jardin privatif.

Concours « Le Logement du Futur » Delémont *FRANGE DE VILLE*



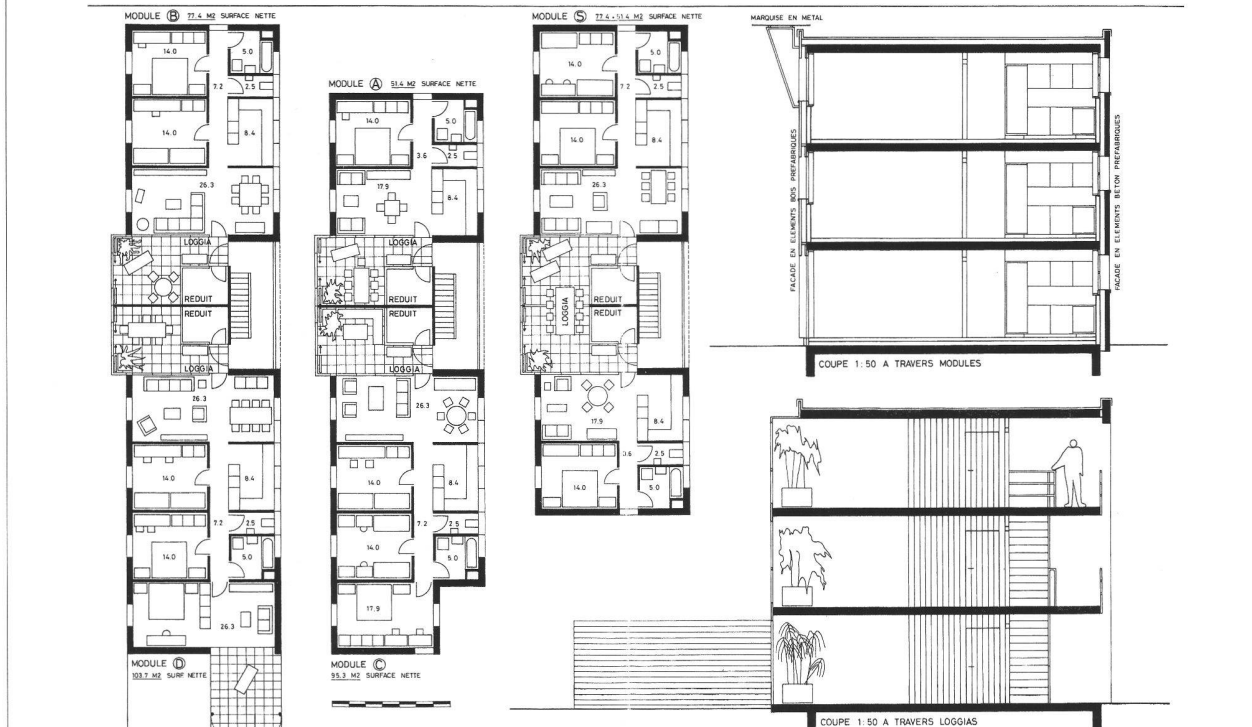
multiple, équipée d'un réduit, constitue un enrichissement agréable des prolongements des logements. Les pièces sont bien dimensionnées et disposées de manière à pouvoir servir à plusieurs usages. Le groupement des sanitaires/cuisine est bien étudié. Le jury reconnaît une bonne qualité à tous les types de logements. Du point de vue constructif, le projet

est articulé sur des refends réguliers en maçonnerie et des dalles béton. La standardisation des équipements sanitaires de cuisine est appréciable. Cependant, certains éléments liés à une recherche esthétique ne participent pas à une économie générale.

Concours « Le Logement du Futur » Delémont *FRANGE DE VILLE*



Concours « Le Logement du Futur » Delémont *FRANGE DE VILLE*



2e rang - 2e prix
« CODE-BARRE »

Aebi/Hefti/Vincent arch. SA, Nidau
 Bernard Aebi, arch. ETS, Reg B
 Pierre-Edouard Hefti, arch. EPFL/SIA
 Pascal Vincent, arch. EPFL/SIA
 Collaborateurs:
 Maria Fernandez
 Andrew Hall

Le quartier se présente sous la forme d'un îlot entouré d'une ceinture de parking que les piétons ne peuvent atteindre qu'en traversant une route. Cette conception présente néanmoins un avantage : l'îlot proprement-dit est exempt de circulation automobile. Les immeubles sont rangés en barres transversales avec des façades principales orientées est-ouest. Le rez-de-

chaussée est surélevé de façon à ce que les espaces semi-publics puissent se développer le long des façades. Le caractère des ces espaces situés entre les rangées d'immeubles est renforcé par les cages d'escalier qui traversent les immeubles. L'intégrité des espaces extérieurs est préservée grâce à l'insertion de loggias à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment, en combinaison

CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 4

Les voitures:

Les espaces verts:

Les relations piétonnes:

Les étapes:

La construction:

Trame constructive: Modules de 3,60 x 3,60m

Structure: Système porteur composé de colonnes et de voiles porteurs en béton

Toiture: Toiture plate, mixte

Sols: Chapes flottantes en ciment directes sur terrasses

Façades: Module périmétrique
 Panotage par éléments en bois appliqués sur la structure:
 - éléments vitrés
 - bandes en bois avec courants occulte-battant, garde-crois et stores à lamelles mobiles sur le panneau
 - éléments pleins
 - sandwichs composés d'un noyau en panneau de mélèze 3 plis et d'une isolation intermédiaire
 Composition de façade libre à l'aide d'éléments modulaires facilement interchangeables

coupe 1:50

La cellule:

Exemples d'appartements: Typologie d'étage

Appartement de 4 pièces. Infrastructures réduit à l'étage viable pour les appartements de 3 à 8 pièces

Noyau d'accès

Appartement de 2 pièces. Infrastructures réduit à l'étage viable pour les appartements de 1 et 2 pièces

exemple de combinaison 1:100

CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 1

Plan de situation 1:500

Maquette d'étude

avec la cage d'escalier et la zone d'entrée, de rangements et de la cuisine des logements. La grandeur de ceux-ci est déterminée par le nombre de travées qui sont ajoutées au noyau central pour former les zones de séjour et celle des chambres à coucher. Malgré une certaine rigidité, le système permet d'offrir une grande flexibilité et une diversité de types de lo-

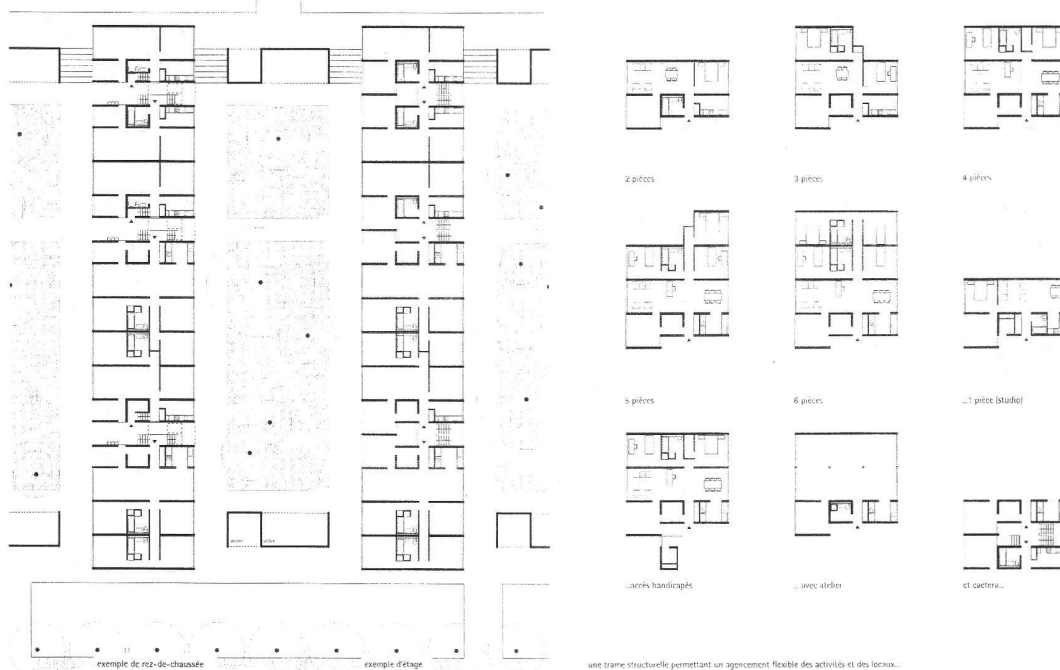
gements.

La simplicité et la clarté du système constructif se reflètent dans une architecture claire, hiérarchisée par des vides et des pleins. Grâce à la grande cohérence des espaces publics et privés ce projet contient des qualités d'habitabilité qui devraient correspondre aux besoins de la population de la région delémontaine.

CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 3

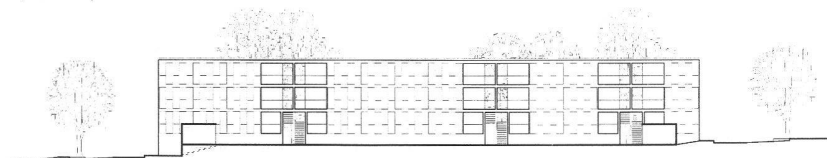
Flexibilité de combinaisons 1:200

Éléments 1:200

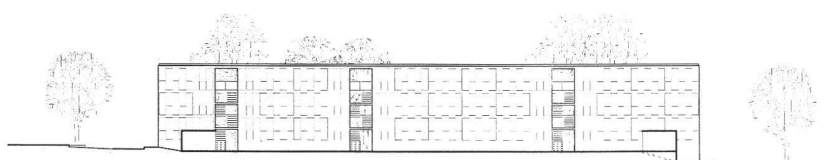


CODE-BARRE LE LOGEMENT DU FUTUR: GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT SEPTEMBRE 1997 PLANCHE 2

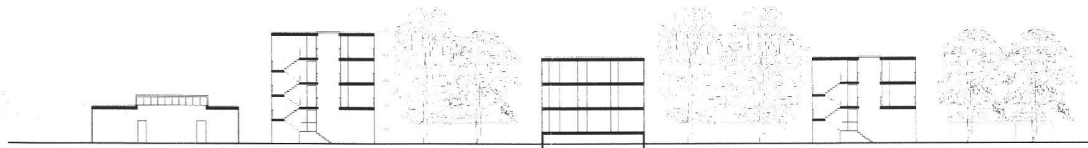
Façade ouest 1:200



Façade est 1:200



Coupe transversale 1:200



un système élémentaire, une façade librement modulable sur le principe d'un mecano...

la transparence des passages, une relation aléatoire des cheminements piétonniers, d'une cour à l'autre...

2e rang - mention

« URBICANDE »

Bureau d'architectes SA, Lausanne
 E. Catella SIA - E. Hauenstein ETS
 Hannes Ehrensperger
 Marco Cennini
 Collaboratrice:
 Marie Müller

La morphologie urbaine de ce quartier repose sur l'agrégation de quatre-vingts maisons individuelles à patio. Ce tapis bas et dense est desservi par une circulation périphérique à sens unique, le long de laquelle sont situées nonante-quatre places de stationnement, fragmentées selon les tranches de logements. Ce système de voirie permet de créer un ensemble

d'espaces publics - rues et places - strictement piétonnier, assurant ainsi la sécurité et la tranquillité des habitants.

Par sa structure complexe, cette proposition pose le problème de la perte d'orientation et du manque de repères dans les parcours publics, défaut certainement atténué par des percées visuelles systématiques nord-sud qui

urbicande

Le module des logements génère la morphologie urbaine qui lui correspond par un réseau pédestre formé de rues et de places. Cet espace favorise les rencontres et les échanges entre les habitants.

Le logement possède tous les éléments d'un habitat individuel sur une surface de 108 x 108 m² (côtés) : chaire, tout-à-l'égout, terrasse et d'une construction sur deux étages.

Au travers de son logement chaque individu génère le contact avec le tiers et le ciel, lui offrant ainsi une meilleure qualité de vie.

Cette typologie d'habitat permet de participer à l'esprit du quartier et ainsi permettre une cohabitation sociale et culturelle entre voisins.

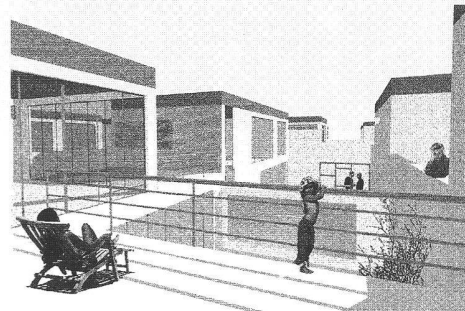
Un principe fixe définit le cadre d'évolution du logement.

L'habitant a la liberté d'aménager, de densifier et de personnaliser l'intérieur de cet espace.

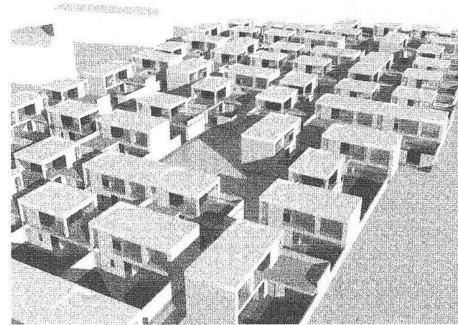
Le caractère évolutif de la construction propose un logement modulable entre 70 et 100 m² habitables sans compromettre sur l'organisation des espaces publics.

L'automatisme en planification permet d'adapter le logement au quartier et préserver la tranquillité et la sécurité.

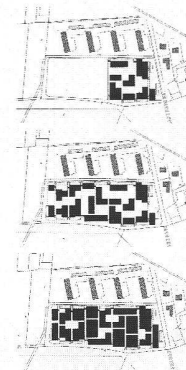
La qualité d'un logement individuel dans un contexte urbain dense.



Les espaces privés personnalisés par chaque habitant donne la diversité à l'ensemble.



L'image du quartier est donnée par les règles de composition des modules et par l'orientation Sud-Ouest.



Construire et densifier par étapes

urbicande

La morphologie urbaine résulte d'un contraste de la densité de plan de quartier et l'agencement de l'ensemble de la parcelle.

Les 90 unités d'habitation offrent les espaces publics et les voies du quartier.

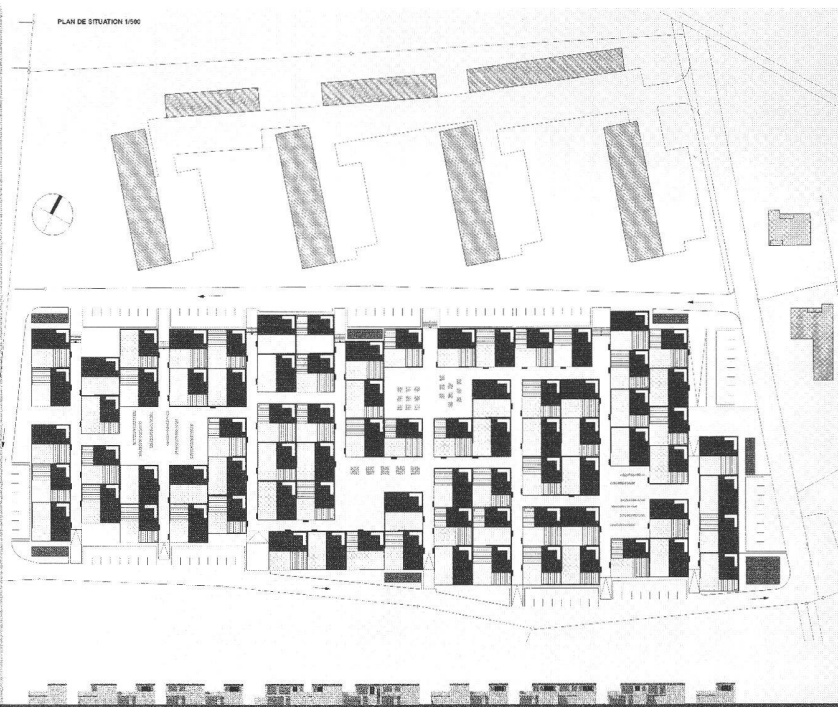
Les courants, les percées et les axes qui les toitent aux trottoirs se prolongent dans le quartier, créant un tissu urbain dense avec le réseau routier.

Les 94 places de stationnement se répartissent le long des circulations périphériques en fonction de chaque tranche de logement.

Règles de composition du quartier:

- Parcelles de 10,8 x 10,8 m² délimitées par une enclosure courante.
- Orientations orientées Sud-Ouest.
- Construction sur deux étages limitée au maximum par le permis.
- Possibilité d'ajouts sur rez-de-chaussée.
- Possibilité des logements selon les types d'usage.
- Tous plans.
- Personnalisé de l'habitant en accord avec le voisinage local.

PLAN DE SITUATION 1:500



ELEVATION SUD 1:500

structurent l'ensemble. Le quartier permet un développement par étapes et une densification ultérieure assurée par le potentiel d'évolution des logements. Le module de base de l'habitat est un carré de 10,8m x 10,8m, occupé par une construction sur deux étages, une cour et une terrasse. Les typologies sont intéressantes et les pièces d'habitation s'articulent autour d'un

bloc regroupant l'escalier, une salle de bains et la cuisine. Ce dispositif rationnel, même s'il ne résoud pas le problème des handicapés, permet une bonne utilisation des façades sur cour. L'exploitation d'un système de maisons individuelles en tapis posent toujours le problème de sa réalisation économique. Sur cette question, les auteurs nous rappellent la multitude

des critères qui régissent cette question - recyclage des matériaux, frais d'utilisation, coût de construction -. A ce propos et en revanche, le projet n'apporte que des indications sommaires sur les systèmes constructifs et le choix des matériaux.

PLAN DES TYPOLOGIES 1/200

REZ-DE-CHAUSSEE ETAGE COUPE FACADE

Typ A : 2 1/2 pièces SDF=65 m²

Typ B : 3 1/2 pièces SDF=115 m²

Typ C : 3 1/2 pièces SDF=115 m²

Typ D : 4 1/2 pièces SDF=135 m²

- Organisation du plan autour du bloc sanitaire.
- Orientation Sud-Ouest.
- Liberté d'aménagement intérieur.
- Espaces de jour au rez ou à l'étage.
- Pénétration des espaces extérieurs.

Var séjour de l'étage

La composition entre les différents modules crée les espaces privés.

urbicande

Calcul des surfaces et statistique de logement

Chaque unité de logement doit disposer de 2 1/2 pièces et 4 1/2 pièces sans affecter l'équilibre du quartier.

Les affectations de 088 personnes doivent être polyfonctionnelles, d'ordre privé mais aussi comporter des éléments de caractère collectif ou public.

Le plan de situation propose une répartition qui comporte la répartition suivante :

12 modules de type A	= 1143 m ²
21 modules de type B	= 2393 m ²
24 modules de type C	= 2751 m ²
23 modules de type D	= 3102 m ²
30 modules de type D	Total = 9378 m ²

Indice d'utilisation prévue : 0,53

Une densification de 100% au sein des logements est possible :

30 modules de type D = 10800 m²

Indice d'utilisation futur : 0,51

COMPOSITION DE TROIS MODULES 1/100

ELEVATION SUD

ETAGE

REZ-DE-CHAUSSEE

urbicande

Quelques réflexions sur la problématique économique

1. L'approche du problème "habiter" doit découler des réflexions que se font sans cesse les concepteurs architecturaux qui doivent résoudre la question suivante :
 - Comment peut-on réaliser ce projet d'une manière économique ?
 - Cette réflexion ne doit pas être réduite par le simple pronostic de la construction but final.
2. L'investissement dépend des facteurs suivants :
 - Le coût de construction
 - Les frais d'exploitation
 - Le coût de sa transformation et du recyclage des matériaux.
3. Le « Coût SIA » reste une valeur importante pour le parti finaliste, mais d'autres éléments ont été réfléchis dans notre démarche :
 - Habiter est un projet éternel et évolutif.
 - Une seule œuvre peut répondre avec possibilité d'un volume de substitution (voies, circuits, etc.)
 - Prévoir la possibilité de varier les conditions d'un indice d'occupation élevé.
 - Offrir une zone d'habitat en un emplacement d'urgence (habitat précaire).
 - Ne pas limiter le temps de location par un droit de superficie.
 - Laisser à l'usager le maître pour l'entretien des modules.
 - Possibilité de constater en micro-économie, un bon bilan final.
 - Développer un cadre des charges prévisibles comportant les biens, les dépenses prévisibles du DPM, mais aussi que les possibilités sur le recyclage des matériaux utilisés.
 - Lancer le rêve, celui des rêves à l'entrepreneur afin de créer une technique de fabrication compétitive.